




**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX  
EN PROVENCE N° DL.2021-498**

**Séance publique du**

**12 février 2021**

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ  
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20210212- lmc1191307-DE-1-1
Date de signature : 19/02/2021
Date de réception : vendredi 19 février 2021
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓</p>

**OBJET : DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUX CONSEILS D'ECOLE**

Le 12 février 2021 à 14h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans l'Amphithéâtre De La Verrière, 10 Rue des allumettes, 13 100 Aix-en-Provence, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 05/02/21, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

Monsieur Jonathan AMIACH, Madame Dominique AUGÉY, Madame Béatrice BENDELE, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Kayané BIANCO, Madame Brigitte BILLOT, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Pierre-Paul CALENDINI, Madame Joëlle CANUET, Monsieur Rémi CAPEAU, Monsieur Pierre-Emmanuel CASANOVA, Monsieur Eric CHEVALIER, Madame Françoise COURANJOU, Madame Agnès DAURES, Monsieur Cyril DI MEO, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Monsieur Jean-François DUBOST, Monsieur Marc FERAUD, Madame Stéphanie FERNANDEZ, Monsieur Jean-Christophe GRUVEL, Monsieur Sellam HADAOUI, Madame Elisabeth HUARD, Madame Claudie HUBERT, Madame Sophie JOISSAINS, Monsieur Salah-Eddine KHOUIEL, Monsieur Philippe KLEIN, Madame Gaëlle LENFANT, Madame Perrine MEGGIATO, Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Monsieur Stéphane PAOLI, Monsieur Alain PARRA, Monsieur Marc PENA, Madame Josy PIGNATEL, Madame Laure SCANDOLERA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Monsieur Pierre SPANO, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Madame Solène TRIVIDIC, Monsieur Jean-Louis VINCENT, Madame Fabienne VINCENTI, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Madame Laurence ANGELETTI à Madame Sophie MEYNET DE CACQUERAY, Madame Odile BONTHOUX à Madame Joëlle CANUET, Madame Brigitte DEVESA à Madame Françoise COURANJOU, Madame Sylvaine DI CARO ANTONUCCI à Madame Dominique AUGÉY, Monsieur Sylvain DIJON à Madame Kayané BIANCO, Madame Amandine JANER à Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Madame Sophie JOISSAINS, Madame Arlette OLLIVIER à Monsieur Rémi CAPEAU, Madame Anne-Laurence PETEL à Monsieur Philippe KLEIN, Madame Françoise TERME à Madame Fabienne VINCENTI.

**Excusés sans pouvoir :**

NEANT

Secrétaire : Madame Kayané BIANCO

Madame Françoise COURANJOU donne lecture du rapport ci-joint.





D.G.A.S QUALITE DE VIE  
COORDINATION EDUCATION /  
PEDT

RAPPORT POUR  
LE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 12 FÉVRIER 2021

**Nomenclature : 5.3**  
Designation de représentants

-----

**RAPPORTEUR** : Madame Françoise COURANJOU

**Politique Publique : 14-ENSEIGNEMENT ET SOUTIEN A L'ÉDUCATION DES ENFANTS SCOLARISES**

**OBJET** : DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUX CONSEILS D'ECOLE - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

Le conseil d'école, créé en 1976, est l'instance locale de la concertation et du partenariat éducatif. Il est le lieu officiel des relations entre l'école et la Ville.

Les personnes qui siègent au Conseil d'école sont :

- les représentants élus des parents d'élèves,
- le conseil des Maîtres,
- un des maîtres du réseau d'aides spécialisées,
- le délégué départemental de l'éducation nationale,
- le maire ou son représentant,
- un conseiller municipal désigné par le Conseil Municipal.

Il est présidé par le directeur d'école.

L'inspecteur de l'Education Nationale de la circonscription assiste de plein droit aux réunions.

Dans le cadre de la délibération du 24 juillet dernier, le Conseil Municipal a désigné les représentants de la Ville pour siéger au sein des conseils des écoles maternelles et élémentaires de la Ville.

Dans ce cadre, les représentantes, Mme DEVESA Brigitte et Mme DI CARO Sylvaine qui ont été désignées pour siéger à des conseils d'école, sont dans l'impossibilité d'assurer cette représentation.

Ainsi, il convient de désigner de nouveaux représentants pour siéger aux conseils des écoles maternelles et élémentaires suivants :

- Ecoles maternelles : Campra, Celony, Château Double, Cuques, d'Arbaud, Deux Ormeaux, Ferry, Grassi, Payot, Roi René, Sextius, Wallon
- Ecoles élémentaires : Celony, Château Double, Cuques, d'Arbaud, Deux Ormeaux, Ferry, Jaurès, Laurent Albéric, Mistral, Payot, Sallier, Sextius, Wallon

Selon les dispositions de l'article L 2121 -21 du Code Général des Collectivités Territoriales, une nomination ou présentation est votée à bulletin secret ; après deux tours de scrutin secret, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative, à égalité de voix l'élection est acquise au plus âgé.

Toutefois, le Conseil Municipal peut décider, à l'unanimité, à ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf dispositions législatives ou réglementaires prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs ou si une seule liste a été présentée après appel de candidature, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant et il en est donné lecture par Madame le Maire.

Compte tenu de ces indications, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **DECIDER**, à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret à cette désignation.
- **PROCEDER**, à la désignation dans les conditions ci-dessus précitées, d'un représentant aux conseils d'écoles suivants :
  - Ecoles maternelles : Campra, Celony, Château Double, Cuques, d'Arbaud, Deux Ormeaux, Ferry, Grassi, Payot, Roi René, Sextius, Wallon
  - Ecoles élémentaires : Celony, Château Double, Cuques, d'Arbaud, Deux Ormeaux, Ferry, Jaurès, Laurent Albéric, Mistral, Payot, Sallier, Sextius, Wallon

**Ecoles maternelles :**

<b>ECOLES</b>	<b>ELUS</b>
Campra	
Celony	
Château Double	
Cuques	
d'Arbaud	
Deux Ormeaux	
Ferry	
Grassi	
Payot	
Roi René	
Sextius	
Wallon	

**Ecoles élémentaires :**

<b>ECOLES</b>	<b>ELUS</b>
Celony	
Château Double	
Cuques	
d'Arbaud	
Deux Ormeaux	
Ferry	
Jaurès	
Laurent Albéric	
Mistral	
Payot	
Sallier	
Sextius	
Wallon	

DL.2021-498 - DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUX  
CONSEILS D'ECOLE -

Présents et représentés	: 55
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

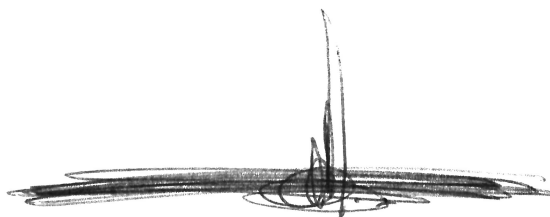
NEANT

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité  
le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint ou le conseiller municipal délégué,  
Madame Amandine JANER



---

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»

## **RAPPORT N° 14.02: DESIGNATION DE REPRESENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AUX CONSEILS D'ECOLE**

Il n'a été proposé qu'une seule liste (liste de « La passion d'Aix »).

En vertu de l'article L2121-21 du CGCT qui précise « *Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le maire* », sont désignés :

### **Ecoles maternelles :**

<b>ECOLES</b>	<b>NOMS</b>
Campra	L Scandolera
Celony	F Vincenti
Château Double	SE Khouiel
Cuques	E Chevalier
d'Arbaud	SE Khouiel
Deux Ormeaux	SE Khouiel
Ferry	F Couranjou
Grassi	M Feraud
Payot	SE Khouiel
Roi René	M Feraud
Sextius	M Feraud
Wallon	SE Khouiel

### **Ecoles élémentaires :**

<b>ECOLES</b>	<b>NOMS</b>
Celony	F Vincenti
Château Double	SE Khouiel
Cuques	E Chevalier
d'Arbaud	SE Khouiel
Deux Ormeaux	SE Khouiel
Ferry	F Couranjou
Jaurès	M Feraud
Laurent Albéric	M Feraud
Mistral	S Di Caro
Payot	SE Khouiel
Sallier	M Feraud
Sextius	M Feraud
Wallon	SE Khouiel